



## COMMUNIQUE DE PRESSE DE MONSIEUR ANDRÉ FLAHAUT PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Le président de la Chambre André Flahaut souhaite faire le point concernant certaines déclarations parues dans la presse à propos du parc automobile de la Chambre des représentants et des déclarations de VOLVO car GENT :

Les achats de véhicules à la Chambre font partie d'un 'marché cadre' pour le remplacement graduel du parc actuel (Audi A8), acquis en 2006.

Les critères d'attribution de ce marché sont la qualité et les performances (40%), le prix (40%) et l'écoscore (20%).

Le marché a été mis en concurrence suivant la procédure de l'appel d'offres général avec publicité européenne.

La Publication du marché a été faite le 23/2/2011 au Journal Officiel de l'Union Européenne et le 20/2/2012 au Bulletin des Adjudications.

Douze firmes ont demandé le Cahier Spécial des Charges. (Pas Volvo – ou peut-être par un intermédiaire).

L'ouverture des offres a eu lieu le 13/4/2012. Quatre offres ont été soumises: BMW, Mercedes-Benz, D'leteren (Audi) et Citroën.

Deux offres ont été déclarées irrégulières: D'leteren (pas donné correctement le prix pour une option obligatoire) et Citroën (réserve quant à la validité des prix de reprise des Audi A8).

La comparaison qualité/prix a fait apparaître l'offre de BMW comme étant la meilleure.

Attribution du marché à BMW le 6/9/2012 :

Pas de recours pendant le stand-still

Conclusion du contrat le 26/9/2012

Validité du contrat-cadre : 5 ans

Première commande le 22/10/2012 (2 voitures)

Deuxième commande le 18/7/2013 (une voiture)

Troisième commande envisagée pour 2 voitures.

Cette procédure d'achat est donc parfaitement transparente.

Bruxelles, le 28.11.2013.